

Subventions aux EPCI : SERVICES 1/2

SERVICES		EPCI	
Cartographie, Système d'Information Géographique (article 7.1)		Cotisation annuelle : 1 500 € année 1 et 500 € / année suivante Forfait pour récupération de données : 1 000 € / jeu de données	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Développement des outils		Acquisition de logiciels Relevés terrains Traitement de données Prestations géomatiques	70 % des heures internes SICECO
Pré-diagnostics énergétiques des bâtiments (article 7.3)		Forfait annuel d'adhésion : 380 € / EPCI / an (convention de 5 ans)	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti		15 % du HT + 50 % de la TVA	85 % du HT + 50 % de la TVA
Logiciel suivi énergétique		Saisie des factures énergie Accès au logiciel	100 € de forfait la 1 ^{ère} année
Contrat de maintenance		Conseil, élaboration et suivi 0 % du TTC de l'AMO ⁽¹⁾ 0 % du TTC du contrat	100 % du TTC de l'AMO ⁽¹⁾ 100 % du TTC du contrat
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (article 7.4)		Forfait annuel d'adhésion : pas de cotisation	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)	Gestion du dépôt	Dépôt des dossiers réalisés par le SICECO 100 % des frais de dépôt	0 %
	Bénéfice vente	30 %	70 %
Énergies Renouvelables (article 7.5)		Forfait annuel d'adhésion : défini par convention	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Chaufferie bois Photovoltaïque raccordé au réseau Méthanisation Hydroélectricité Éolien		Accompagnement technique : nombre d'heures défini par convention 50 % des heures internes SICECO 0 % du TTC des frais externes	50 % des heures internes SICECO 100 % du TTC des frais externes

(1) AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Subventions aux EPCI : SERVICES 2/2

SERVICES		EPCI	
Planification énergétique (article 7.6)	Forfait annuel d'adhésion : défini par convention		
Missions	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI	
PCAET, Urbanisme, aménagement, ...	Conseils pour intégration prescriptions en énergie : nombre d'heures défini par convention Études : jusqu'à 50 % du reste à charge du HT + 50 % de la TVA Accompagnement : 50 % des heures internes SICECO	Études : solde du HT + 50 % de la TVA Accompagnement : 50 % des heures internes SICECO	
Instruction des DT/DICT (article 7.8)	Forfait annuel d'adhésion : 7 € / km / an / réseau		
Missions	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI	
Réponses aux DT/DICT (pour un réseau)	Récupération des données dans le cadre du service «cartographie» ou mise à disposition d'un accès à un outil de consultation	70 % des heures internes SICECO	

Tous les services font l'objet de la signature d'une convention reprenant les éléments ci-dessus complétés des quantités d'heures internes identifiées par le SICECO
La convention précise les modalités de mise en œuvre (calendrier de préparation, durée, données à fournir, etc.) et fait l'objet d'une validation par le bureau du SICECO